

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 09 décembre 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, M. Jean Marie MAHIEU, M. Sébastien KOSLOFF, conseillers municipaux ;

Étaient absents et représentés : Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND,

M. Antoine HAY a donné pouvoir à M. Guillaume DUJARDIN.

Était absente et excusée : Mme Catherine MOUTEL.

Étaient absents : Mme Hélène MOREAU et M. Jean-Luc TALLEC.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 10 Nbre de votants : 12

Secrétaires de séance : Mme Sandra LEMARCHAND et Mme Karine FRANÇOIS.

N° 20251216 - 01 – OBJET : RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE EN UN BÂTIMENT PUBLIC À USAGE SCOLAIRE ET ASSOCIATIF : VALIDATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX EN PHASE ÉTUDES DE PROJET (PRO) ET DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Vu la délibération n° 20230307 – 03 du 07 mars 2023 approuvant le projet de réhabilitation et d'extension de la cantine scolaire en un bâtiment public à usage scolaire et associatif ;

Vu la délibération n°20230307-03 du 07 mars 2023 approuvant le lancement d'une procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre en deux phases ;

Vu la délibération n°20231003-01 du 03 octobre 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence JV Archi et Associés ;

Vu la délibération n°20240910-01 du 10 septembre 2024 actant le diagnostic et la phase esquisse du projet ;

Vu la délibération n°20250114-05 du 14 janvier 2025 validant la phase avant-projet définitif du projet.

Monsieur le Maire rappelle que le programme de travaux en phase avant-projet définitif a été validé en conseil municipal du 14 janvier 2025 pour un montant de 902 562,06 € H.T auquel s'ajoute 93 382,00€ H.T d'études soit un total de 995 944,06 € H.T.

Monsieur le Maire explique que ces travaux ont pour but de rénover la salle de restauration scolaire, de faire une extension pour une salle multi-activités à usage associatif et de bénéficier d'un gain énergétique de 56%. Ainsi, le programme global de travaux reste inchangé sauf quelques points techniques, à savoir :

- Inversion de la toiture salle maternelle (validé en avril avant dépôt de PC).
- Remplacement de la porte donnant sur l'extérieur du local pause par une fenêtre à la demande des agents (avant dépôt de PC).
- Ajout porte entre salle de pause des agents et la salle de réfectoire élémentaire à la demande des agents (avant dépôt de PC).
- Modification de l'agencement du WC PMR suite demande de la DDTM pour le PC.
- 2 Vélux office réunis en 1 grand chevêtre.
- Redécoupage des menuiseries pour un usage plus facile et pérenne des ouvrants.
- Modification du type de dallage pour limiter la profondeur des nouvelles fondations et éviter de déstabiliser les existantes.

- Décalage du local CTA extérieur pour faire cheminer l'ensemble des gaines à l'intérieur des plafonds, et plus en terrasse, afin de permettre un entretien plus facile et une meilleure pérennité dans le temps ; en conséquence, les ouvertures dans la salle de restaurant dans l'angle sud-ouest ont été modifiées.
- Remplacement du support d'étanchéité bois (OSB) par un bac acier pour une meilleure pérennité dans le temps sur l'ensemble des couvertures.

Ceci étant exposé, **Monsieur le Maire présente** le plan de financement prévisionnel en phase PRO et précise que la subvention Fonds Vert a été octroyé en 2023, la DETR a été octroyé en 2025 et la demande d'APCR+ a reçu un avis favorable d'opportunité.

RENOVATION ET EXTENTION CANTINE SCOLAIRE / SALLE MULTI-ACTIVITES	
DEPENSES PREVISIONNELLES H. T	
ETUDES	93 382,00 €
TRAVAUX	922 900,00 €
Prestations supplémentaires	32 800,00 €
TOTAL GENERAL	1 049 082,00 €

RENOVATION ET EXTENTION CANTINE SCOLAIRE / SALLE MULTI-ACTIVITES		
RECETTES PREVISIONNELLES H. T		
	TOTAL	
	Montants	%
FONDS VERT	103 200,00 €	
DETR	246 556,22 €	
APCR+	140 000,00 €	
TOTAL SUBVENTION	489 756,22 €	47%
AUTOFINANCEMENT	559 325,78 €	53%
TOTAL	1 049 082,00 €	

Monsieur le Maire explique que des PSE pourront être prises lors de l'attribution des entreprises à savoir :

- Chaudière gaz propane.
- Electricité pour l'alimentation lave-batterie à granule.
- Alarme anti-intrusion.

Monsieur le Maire précise que le marché de travaux se fera via une procédure adaptée alloti en 13 lots :

- Lot n°00 - prescriptions communes
- Lot n°01 - gros œuvre - enduit
- Lot n°02 - charpente - ossature bois - bardage bois
- Lot n°03 - étanchéité - couverture
- Lot n°04 - menuiseries extérieures
- Lot n°05 - isolation thermique extérieure
- Lot n°06 - cloisons - doublages – plafonds
- Lot n°07 - menuiseries intérieures
- Lot n°08 - peinture - sols souples
- Lot n°09 - carrelage - faïence - chape
- Lot n°10 - plomberie - sanitaires - chauffage - ventilation

- Lot n°11 - électricité
- Lot n°12 - équipements pour l'office de réchauffage et plonge
- Lot n°13 - terrassement - VRD - espaces verts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 11 voix « *pour* », 0 voix « *contre* » et 1 « *abstention* » :

- **APPROUVE** le projet en phase études de projet PRO.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel H.T.
- **AUTORISE** M. le Maire à publier la consultation du marché public de travaux nécessaire à la réalisation de ce projet et à notifier les entreprises à la suite de la commission d'appel dans la limite des crédits budgétaires.
- **PRECISE** qu'une inscription budgétaire sera faite au budget primitif 2026 afin de réaliser les travaux correspondants.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 23 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS